

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 28 septembre 2017

N/Réf. : 06595 (110862)

**Objet : Demande d'accès à l'information reçue le 26 septembre 2017 visant à obtenir des rapports d'investigation du coroner concernant des patients autochtones du Québec Nord qui ont été transférés à l'Hôpital général de Montréal en raison de traumatisme et qui sont morts pendant l'admission il y a 10 à 20 ans**

Madame,

En réponse à votre demande d'accès du 26 septembre 2017, vous trouverez ci-joint les rapports d'investigation du coroner comme demandé.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note d'explication à ce sujet.

Veuillez recevoir, Madame, nos salutations distinguées.



Dana Deslauriers, avocate  
Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels

DD/ns

Pièces jointes